

16 900 jeunes vont tomber du bateau le 1^{er} janvier

Quelque 16 900 personnes perdront au début de l'année prochaine le bénéfice de l'allocation d'insertion, indique une nouvelle estimation de l'Onem citée dimanche par la radio-télévision publique flamande VRT.

Cette allocation est accordée à des jeunes qui quittent l'école en attendant qu'ils trouvent un emploi. Le gouvernement Di Rupo avait déjà décidé de limiter ce droit à une durée de trois ans et cette période expire le 1^{er} janvier 2015. Selon la VRT, les règles seront encore durcies par l'actuel ministre de l'Em-

ploi, Kris Peeters (CD&V).

Un héritage du gouvernement Di Rupo

Actuellement, des jeunes qui arrêtent leurs études et qui n'ont pas trouvé d'emploi après un an continuent à percevoir une allocation d'insertion. La durée a été limitée à trois ans par le gouvernement précédent. Celui qui ne peut prouver une expérience professionnelle suffisante après trois ans perd le droit à l'allocation d'insertion.

Selon la nouvelle estimation réalisée par l'Onem, outre les 16 900 personnes concernées au 1^{er} janvier 2015, 3 000

autres le seront dans le courant de l'année, soit près de 20 000 jeunes au total.

Les partis écologistes, dans l'opposition, ont dénoncé dimanche cette mesure, qui "pousse les jeunes demandeurs d'emplois vers les CPAS". "Selon nos calculs, en vertu des mesures du gouvernement Michel, 14 000 demandeurs d'emplois en moyenne perdront leur allocation d'insertion annuellement. Ce qui représente 68 000 jeunes au cours de la législature", a affirmé la députée Evita Willaert (Groen) dans un communiqué. (Belga)